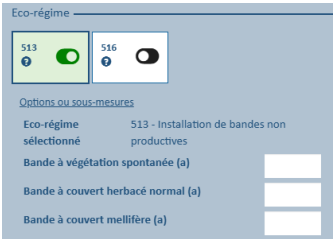




Sélectionner l'éco-régime 513

Etape	Outil	Action
1		Cliquez sur le contexte « <i>PARCELLES</i> ».
2		Sélectionnez la parcelle.
3		Cliquez sur le bouton « <i>Fiche attributaire</i> » à droite.
4		Cliquez en haut à droite de la fiche attributaire sur  pour passer en mode édition. Contrairement à la demande agricole, l'éco-régime 513 (bandes non productives) n'est pas déclarée au niveau de bandes, mais au niveau des parcelles. Dans la rubrique « <i>Eco-régime</i> », cliquez sur le curseur du bouton. Ce dernier apparaît en vert. Indiquez ensuite la surface de la /des bandes (en ares). <u>Attention</u> : La surface totale ne peut pas dépasser la surface de la parcelle. Dans ce cas, un message d'erreur est affiché.
5		Après finalisation, cliquez sur le bouton correspondant pour respectivement valider votre sélection ou annuler celle-ci. En validant, les modifications sont reprises au niveau du tableau des parcelles.
6		Fermez la fiche attributaire en cliquant sur le bouton  .

Remarques :

- Si le déclarant confirme d'abord sa participation dans la liste des aides annuelles, alors les indications de l'année passée sont initialisées. Celles doivent être adaptées le cas échéant.
- En passant avec la pointe de la souris sur le point d'interrogation, vous pouvez afficher l'intitulé de l'aide.
- En cliquant au milieu du bouton (entre le point d'interrogation et le curseur), vous affichez les variantes en-dessous du bouton.